

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 28 septembre 2015

## A Motion – soutien aux réfugiés syriens face à une situation humanitaire d'urgence

**Etaient présents les membres inscrits au tableau :**■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

**Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau**■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme LEHNER

Pouvoir à :

M. N'DIAYE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Ville jeune et multiculturelle, qui compte plus de 110 nationalités, Creil est attachée aux valeurs de paix et de solidarité internationale.

Depuis 2011, la Syrie est confrontée à une situation humanitaire d'urgence. La guerre dévastatrice qui a jeté plus d'un million de Syriens hors de leur foyer et permis l'avancée du groupe terroriste Daech a pris ses derniers mois une nouvelle tournure. Aujourd'hui, ce sont des victimes de guerre, menacés de mort dans leur pays, qui se pressent à nos portes prenant de nombreux risques pour survivre.

Face à cette tragédie, l'Union européenne doit redevenir une terre d'accueil pour tous ces exilés.

La France doit se souvenir de son histoire, de ce qui a fait d'elle une terre d'asile pour les opprimés, pour les victimes de l'ignominie et de la barbarie.

Aujourd'hui, encore, face à l'horreur, nous devons soutenir ces populations en détresse. N'oublions jamais que notre pays a connu la souffrance de l'exil, la douleur de la guerre qui contraignait à quitter maisons et familles : en 1940, les Français subissaient l'exode.

Que serions-nous aujourd'hui si à l'époque nous avions fait face à l'indifférence ? Que serions-nous aujourd'hui si le Général de Gaulle, accompagné de soldats français, n'avait pas trouvé refuge en Angleterre ? Que serions-nous demain si la tragédie nous frappait à nouveau et que nous trouvons portes closes ? Que seraient devenus les boat people, ou les réfugiés de la guerre d'Espagne si la France leur avait tourné le dos ?

# maintenant !

Pour autant, bien au-delà de l'héritage de notre pays, de notre ville, c'est à un devoir d'humanité que nous sommes confrontés. C'est une nouvelle occasion de réaffirmer nos valeurs communes face à la cruauté, la barbarie.

La ville de Creil prend toutes ses responsabilités en mettant en œuvre les opérations nécessaires afin d'accueillir dignement des familles touchées par ce drame en leur permettant de s'intégrer dans des conditions optimales (logements, éducation, insertion,...). La population est également associée à cette démarche : les jeunes du conseil de la jeunesse creilloise se sont déjà manifestés pour apporter leur contribution tout comme certains étudiants de l'IUT de Creil.

Ainsi, elle possède des logements municipaux vides et propose de les mettre à disposition de 5 familles. Ces logements seront meublés grâce à l'intervention de divers acteurs sociaux qui ont fait le choix d'apporter leur aide dès qu'un appel leur a été lancé. Avec l'ensemble des acteurs ayant souhaité rejoindre cette chaîne de la solidarité, la ville de Creil entend apporter un soutien psychologique, logistique et administratif aux familles que l'Etat lui proposera d'accueillir.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Considérant l'attachement de la Ville de Creil aux valeurs de paix et de solidarité internationale,  
Considérant l'urgence de la situation humanitaire de réfugiés,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39                      Pour : 34                      Contre : 0                      Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : affirme son soutien aux populations menacées par la guerre en Syrie et l'action de Daech.

**Article 2** : de coordonner l'élan de générosité et de manifester sa solidarité envers ces populations en répondant à l'appel des villes solidaires pour l'accueil des réfugiés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **29 SEP. 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 30/09/15

et publication ou notification le 29/09/15

affiché le 29/09/15

CREIL, le 30/09/2015

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Philippe RALUY**